

Le conseil du territoire PARIS TERRES D'ENVOL

Siège

Boulevard de l'Hôtel de ville 93600 Aulnay-sous-Bois
(Seine Saint-Denis)

REPUBLIQUE FRANCAISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Nombre de membres en exercice : 80

Présents : 51

Excusés : 17

Absents : 12

REUNION DU 13 DECEMBRE 2021

Le président certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire du présent acte
(conformément à l'article L2131-1 du CGCT)
Affiché le :

L'an DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le LUNDI TREIZE DECEMBRE à VINGT HEURES, le conseil de territoire, dûment convoqué le SEPT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT-ET-UN, s'est réuni, à Aulnay-sous-Bois, Espace Pierre Peugeot 1 boulevard André Citroën, sous la présidence de Monsieur Bruno BESCHIZZA.

ETAIENT
PRESENTS

M. ASENSI François, M. ATTIORI Olivier, M. BAILLON Jean-François, Mme BELMOUDEN Fatima, M. BELOUCHAT Rachid, M. BESCHIZZA Bruno, M. BLANCHET Stéphane, M. CANNAROZZO Frank, M. CHAUSSAT Jacques, M. CHERIGUENE Abdelouahed, M. DACHVILLE Romain, Mme DE CARVALHO Virginie, M. EL KOURADI Fouad, M. GEFFROY Philippe, M. GESELL Quentin, M. GUYON Olivier, M. HAN Bo, Mme JAOUANI Amel, Mme LAGARDE Aude, M. LAGARDE Jean-Christophe, Mme LAGNEAU Muriel, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, Mme LEFEVRE Bénédicte, Mme LEMARCHAND Brigitte, Mme MABCHOUR Najet, Mme MABIRE-LOISON Myriam, M. MANGIN Anthony, Mme MAROUN Séverine, M. MARQUES Paulo, M. MEIGNEN Thierry, Mme MEKKI Chérifa, Mme MENDES Odette, Mme MEYER Karine, M. MIGNOT Didier, M. MILLARD Jean-Luc, Mme MISSOUR Sabrina, Mme MOREAU Chantal, M. MOULINNEUF Serge, Mme PERRON Christine, M. PRUNIER Gérald, M. RAMADIER Alain, M. RANQUET Jean-Philippe, Mme ROLAND IRIBERRY Nelly, Mme SAGO Aïssa, M. SIBY Oussouf, M. TURBIAN Julien, M. VAZ Micaël, Mme VERTE Monique, Mme YERRO Georges-Marie, Mme YOUSSEUF Mélissa, M. ZANGRILLI François.

EXCUSES

Mme BENAMMOUR Mériem, M. BORSALI Jean-Baptiste, Mme BOUTHORS Jacqueline, Mme BRAIHIM Marwa, M. CAHENZLI Denis, M. CARRE Julien, Mme COLLET Marie-Claude, Mme DELMONT-KOROPOULIS Annie, Mme DUBOE Nicole, M. FERREIRA Lino, Mme HERSEMEULE Carmen, M. LAPORTE Pierre, M. LASTAPIS Michel, M. MARAN Max, M. MORIN Sébastien, Mme PINHEIRO Amélie, Mme VALLETON Martine,

AYANT DONNE
POUVOIR A

M. BAILLON Jean-François, M. BESCHIZZA Bruno, Mme LAGNEAU Muriel, M. BLANCHET Stéphane, Mme MAROUN Séverine, Mme LEFEVRE Bénédicte, M. GESELL Quentin, Mme BELMOUDEN Fatima, Mme DE CARVALHO Virginie, Mme MABCHOUR Najet, M. VAZ Micaël, M. GUYON Olivier, M. ZANGRILLI François, Mme VERTE Monique, M. CHAUSSAT Jacques, Mme LANCHAS-VICENTE Karine, Mme PERRON Christine,

ABSENTS

Mme ABDELLAOUI Leïla, Mme ADLANI Farida, M. BOUMEDJANE Karim, Mme BOUR Patricia, M. CHANTRELLE Laurent, M. CHAVAROC Grégory, Mme DA COSTA Marie-Lyne, M. DESRUMAUX Denis, Mme FAOUZI Hanane, M. JIAR Youssef, Mme KHATIM Karima, M. SAULIERE Gilles.

SECRETAIRE
DE SEANCE

M. Stéphane BLANCHET

DELIBERATION N°164 – RENOVATION URBAINE – DRANCY – APPROBATION DU DOSSIER DE CREATION DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTEE DU QUARTIER GASTON ROULAUD ET ARRETE DE CREATION DE LADITE ZAC

Le conseil de territoire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Anthony MANGIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5219-5 et L5711-1,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment son article L.421-1,

Vu la délibération en date du 26 septembre 2013 par laquelle le conseil municipal de la commune de Drancy a notamment pris acte de la mise à l'étude du renouvellement et du développement urbain du secteur « Cité Gaston Roulaud »,

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu la liste des quartiers d'intérêt national bénéficiant du Nouveau programme national de renouvellement urbain, adoptée par le conseil d'administration de l'ANRU le 15 décembre 2014,

Vu le décret 2015-1660 en date du 11 décembre 2015 fixant le périmètre et le siège de l'établissement public territorial,

Vu la délibération en date du 30 mai 2016 par laquelle le conseil municipal de la ville de Drancy a approuvé l'ouverture de la concertation publique portant sur le projet de renouvellement urbain du quartier Gaston Roulaud et a fixé les objectifs et les modalités de la concertation,

Vu la délibération n°126 du conseil de territoire du 13 novembre 2017 portant sur la définition de la compétence territoriale en matière de renouvellement urbain,

Vu la délibération en date du 9 avril 2018 par laquelle le conseil du territoire a approuvé les objectifs poursuivis dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain du quartier Gaston Roulaud et les modalités de la concertation publique,

Vu la délibération du 24 juin 2019 par laquelle le conseil d'administration de l'OPH de Drancy a autorisé le directeur général à signer les conventions territoriale et d'application locale du Nouveau programme de renouvellement urbain de Drancy du site Gaston Roulaud et d'engagement de la procédure de création et de mise en œuvre de la ZAC.

093-200058097-20211213-164-13-12-2021-DE
Date de télétransmission : 21/12/2021
Date de réception préfecture : 21/12/2021

Vu la délibération en date du 9 décembre 2019 par laquelle le conseil de territoire a autorisé l'OPH de Drancy à mener l'opération d'aménagement du quartier Gaston Roulaud et diligenter l'ensemble des actions nécessaires à sa poursuite,

Vu la délibération en date du 16 décembre 2019 par laquelle le conseil d'administration de l'OPH de Drancy a approuvé les objectifs poursuivis dans le cadre du projet de création d'une zone d'aménagement concertée (ZAC) pour la réalisation de l'opération de renouvellement urbain du quartier Gaston Roulaud à Drancy ainsi que les modalités de la concertation préalable,

Vu la délibération en date du 3 avril 2021 par laquelle le conseil municipal de la ville de Drancy a émis un avis favorable sur le projet et son étude d'impact environnementale,

Vu la délibération en date du 12 avril 2021 par laquelle le conseil de territoire a émis un avis favorable sur le projet et son étude d'impact environnementale,

Vu la délibération en date du 15 octobre 2021 par laquelle le conseil d'administration de l'OPH de Drancy approuve le bilan de la concertation et le dossier de création de la ZAC Gaston Roulaud,

Vu l'étude d'impact environnementale du projet et ses annexes,

Vu l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) du 16 avril 2021, en annexe,

Vu le mémoire en réponse à l'avis de l'A.E, et ses annexes, rédigé par l'OPH de Drancy, en annexe,

Considérant que l'OPH de Drancy envisage la création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) pour mener à bien la réalisation de l'opération de renouvellement urbain du quartier Gaston Roulaud à Drancy,

Considérant les objectifs poursuivis dans le cadre du projet de création d'une ZAC pour réalisation de l'opération de renouvellement urbain du quartier Gaston Roulaud à Drancy, tels qu'indiqués ci-après :

- Restructurer le maillage viaire, notamment via la démolition d'une partie des bâtiments du quartier, et en créant de nouvelles voies pour mieux ouvrir et relier le quartier à son environnement.
- Densifier le quartier et diversifier l'habitat via la construction d'une offre diversifiée de logements : privés, sociaux, logements locatifs ou en accession privée ou sociale,
- Renforcer l'attractivité du quartier en réhabilitant les bâtiments conservés, en adaptant la forme urbaine et architecturale du quartier à son environnement et en y favorisant la mixité des fonctions. Pour cela, il est prévu de réaménager le parc central, et de construire de nouveaux bâtiments visant à accueillir des équipements publics, des commerces et éventuellement des activités tertiaires,
- Impliquer et accompagner les habitants dans le processus de transformation urbaine de leur quartier,
- Porter une ambition environnementale dans la mise en œuvre du projet urbain, notamment via la réalisation d'aménagements encourageant les modalités douces,

Considérant que les objectifs poursuivis par le projet de renouvellement urbain du quartier Gaston Roulaud définis dans le projet de convention répondent aux caractéristiques d'une opération d'aménagement,

Considérant les réactions majoritairement favorables au projet recueillies dans le cadre de la concertation préalable, qui s'est déroulée conformément aux modalités préalablement définies, à compter du 30 Mai 2016 et qui prit fin à la date d'approbation du bilan de la concertation,

Considérant qu'en vertu de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) du 7 août 2015, l'EPT Paris Terres d'Envol est compétent pour la définition, la création et la réalisation de l'opération d'aménagement du quartier Gaston Roulaud de Drancy,

Après en avoir délibéré,

- **Approuve** le dossier de création de la zone d'aménagement concerté Gaston Roulaud.
- **Arrête** la création de la ZAC Gaston Roulaud à Drancy.
- **Dit** que la présente délibération sera affichée au siège de l'EPT Paris Terres d'Envol situé Boulevard de l'Hôtel de Ville à Aulnay-sous-Bois, au siège de l'OPH de Drancy situé 27 rue Roger Petieu à Drancy, ainsi qu'à la mairie de Drancy, située place de l'Hôtel de Ville.

Adopté à la majorité

(67 voix pour, 1 voix contre : M. BELOUCHAT)


Le Président
Bruno BESCHIZZA

Accusé de réception en préfecture
093-200058097-20211213-164-13-12-2021-DE
Date de télétransmission : 21/12/2021
Date de réception préfecture : 21/12/2021